



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	34 dont 5 pouvoirs

Date de convocation : 24 juin 2019

Date d'affichage : 24 juin 2019

### SEANCE DU 02 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le deux du mois de juillet à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente Jean-Chaux de Mons.

#### Présents avec voix délibérante :

Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Henri SULLO (suppléant de Stéphane BARDIN), Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Yolande BURETTE a donné pouvoir à David MOURNET,  
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à André DEMAY,  
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT,  
Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS,  
Philippe LE PONT a donné pouvoir à Yves RAILLERE.

#### Absents représentés

Stéphane BARDIN, Josette BREYSSE, Éric GOLD, Jean-Claude PAPUT

#### Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Pascal ROUGIER

Secrétaire de séance : Didier CHASSAIN

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2019-92 : ETUDE PROJET CONTINUITÉ ECOLOGIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Dans le cadre de la préparation du contrat territorial Morge / Buron / Merlaude, il est proposé de lancer une étude projet pour l'effacement des deux premiers seuils sur la Morge, à Maringues. Les propriétaires de ces seuils ont l'obligation de permettre la continuité écologique de leurs ouvrages (poissons et sédiments), soit par l'effacement, soit par l'aménagement (passe à poissons). Les propriétaires de ces deux seuils ont choisi d'effacer les ouvrages qui n'ont plus d'usage aujourd'hui (biefs condamnés, moulins disparus), voire pour l'un d'entre eux qui présente des risques en termes de sécurité.

Il convient de porter l'étude projet afin de permettre le financement des travaux dans le contrat territorial (démarrage prévu en 2021).

Il est proposé de solliciter les financements de l'agence de l'eau et du conseil départemental du Puy-de-Dôme :

Dépense	Montant HT	Recette	Montant HT
Etude	15 125,00 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne	10 587,50 €
		Département du Puy-de-Dôme	1 512,50 €
		Reste à charge	3 025,00 €
Total	15 125,00 €	Total	15 125,00 €

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau et du conseil départemental pour l'étude de projet d'arasement des seuils de l'Arbalesse et de Moulin Neuf,
- d'autoriser le président à réaliser toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 24/07/2019

Le Président,



Le Président,



Claude RAYNAUD

